



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120057

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 12788
N/REF : 1/09/2025 50H10 C:004400 I:00257
V/REF : 200/61410301

**SDC 'Groupe Bellevue'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST**

IMMEUBLE : GROUPE BELLEVUE
RUES CHOPIN/PAUL MISTRAL
GEORGES SAND/MOZART/HERRIOT
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 15 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAT N-34/35/36 - BAT O-37/38/39/40 RUE GEORGES SAND - LOCAUX V.0 ET
CONTAINERS - CONTACTER MME CHANTEMESSE 04 78215824 OU 06 82993315

MOTIF : Intervention quadrimestrielle

Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage de poubelle(s) et/ou de local(aux) vide-ordures

INTERVENTION A REALISER EN FÉVRIER/JUIN/OCTOBRE EN MEME TEMPS QUE LES
AUTRES BATIMENTS

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE :
- 7 LOCAUX V.0, 7 CONTAINERS GRIS DE 340 LITRES, 14 CONTAINERS GRIS DE
240 LITRES ET 14 CONTAINERS VERTS

NOTRE INTERVENTION LE 21/10/2025

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule de nettoyage haute pression 0 a 120 bars avec son
équipement.

Nettoyage et désinfection du(des) local(aux) vide-ordures et/ou des poubelles.

Application de produits désinfectants agréés et conformes a la norme NF T72-151.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1/ 3	Nettoyage/Désinf. Locaux VO/Containers	1	1229,46	409,82



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120057

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	409,82
T.V.A. a 10,00%	40,98
TOTAL T.T.C.En EURO	450,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.